

Document d'information aux parents
Année scolaire 2026-2027
3^e cycle primaire

Bonjour,

Vous recevez aujourd'hui un document d'information qui précise de quelle manière et à quel moment votre enfant sera évalué.

Vous y retrouverez :

- Les dates des étapes;
- Les dates des communications aux parents (première communication et bulletins);
- Les compétences et leur moment de communication;
- Les moyens utilisés pour évaluer;
- Les pondérations (pourcentage des compétences et des étapes).

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.



Michaël Fiola, directeur de l'école

Document d'information aux parents – Année scolaire 2026-2027 - 3^e cycle primaire

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : ➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. ➤ Communication disponible sur le portail parents le 9 octobre 2026.	Bulletin 1 : ➤ Étape : 26 août au 13 novembre 2026. ➤ Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année. ➤ Bulletin disponible sur le portail parents le 18 novembre 2026. ➤ Les parents seront rencontrés le 19 novembre 2026 en soirée ainsi que lors de la journée pédagogique le 20 novembre 2026.	Bulletin 2 : ➤ Étape : 16 novembre 2026 au 19 février 2027. ➤ Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année. ➤ Bulletin disponible sur le portail parents le 24 février 2027. ➤ Possibilité de rencontre avec l'enseignant sur rendez-vous le 25 février 2027 en soirée. ➤ Commentaires sur la compétence : « Exercer son jugement critique » pour la 5^e année et « Organisation du travail » pour la 6^e année.	Bulletin 3 : ➤ Étape : 22 février au 18 juin 2027. Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année. ➤ Ce bulletin comprend également un résultat final composé des étapes 1, 2, 3 et du résultat de l'épreuve du MEES, s'il y a lieu. ➤ Bulletin disponible sur le portail parents le 23 juin 2027.
--	--	--	---

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves en cours d'année
		Étape 1	Étape 2	Étape 3	
FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT					
40 %	• Écrire		x	x	Situations d'écriture variées, dictées, conjugaisons, phrases et grammaire. Épreuve du MEES à la fin du cycle (6 ^e année) 20 % du résultat de l'année.
40 %	• Lire	x		x	Situations de lectures variées, stratégies de lecture et réactions face aux textes. Épreuve du MEES à la fin du cycle (6 ^e année) 20 % du résultat de l'année
20 %	• Communiquer oralement		x	x	Présentations préparées et discussions spontanées.
MATHÉMATIQUE					
30 %	• Résoudre une situation problème		x	x	Situations de résolution de problèmes complexes. Épreuve du MEES à la fin du cycle (6 ^e) 20 % du résultat de l'année
70 %	• Utiliser un raisonnement mathématique	x	x	x	Situations d'application technique et concepts mathématiques. Exercices et évaluations.
ANGLAIS, LANGUE SECONDE					
45 %	• Communiquer oralement en anglais	x		x	Observation des élèves lors de jeux et activités interactives (SAC).
35 %	• Comprendre des textes lus et entendus		x	x	Examens, jeux-questionnaires, activités de réinvestissement à la suite des lectures et à l'écoute en classe (SAE).
20 %	• Écrire des textes		x	x	Projets d'écriture variés (SAE).

X indique qu'un résultat apparaîtra au bulletin

Toute autre information jugée pertinente en lien avec les moyens utilisés peut servir à l'évaluation.

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves en cours d'année
		Étape 1	Étape 2	Étape 3	
ARTS PLASTIQUES					
70 %	• Réaliser des images personnelles • Réaliser des messages visuels		x	x	Exploitation de différentes techniques à l'aide de matériaux divers. Découverte des artistes, réactions aux œuvres des pairs et histoire de l'art.
30 %	• Apprécier des œuvres d'art		x	x	
MUSIQUE					
70 %	• Inventer des pièces musicales ou instrumentales • Interpréter des pièces musicales		x	x	Observation en classe, échanges, prestations instrumentales, créations écrites et/ou improvisées.
30 %	• Apprécier des œuvres musicales		x	x	
ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ					
100 %	• Pratiquer des activités physiques individuellement • Pratiquer des activités avec d'autres élèves • Se donner des moyens pour adopter un mode de vie sain et actif		x	x	Scénarios d'apprentissages et d'évaluations (SAE). Questionnaires (ex. fiche santé), grilles d'observations, tests d'habiletés et d'aptitudes. Observations, captation vidéo et multimédia.
CULTURE ET CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE					
100 %	• Réfléchir de façon critique sur des réalités culturelles		x	x	Observation des réalités culturelles, examen des points de vue, élaboration des réponses et dialogue.
SCIENCE ET TECHNOLOGIE					
100 %	• Résoudre des problèmes • Utiliser les outils, les objets et les procédés de la science et de la technologie • Communiquer à l'aide du vocabulaire et des symboles scientifiques et technologiques	x	x	x	Démarche scientifique, expériences, techniques de manipulations, évaluations, utilisation des T.I.C. et recherches.

X indique qu'un résultat apparaîtra au bulletin

Toute autre information jugée pertinente en lien avec les moyens utilisés peut servir à l'évaluation.

DISCIPLINE		Période de communication au bulletin			Moyens utilisés pour évaluer les apprentissages des élèves en cours d'année
		Étape 1	Étape 2	Étape 3	
GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ					
100 %	• Comprendre l'organisation d'une société sur son territoire • Expliquer le changement dans une société • Prendre conscience de la diversité des sociétés	x	x	x	Lecture de cartes et de textes, recherches et évaluation des connaissances.

X indique qu'un résultat apparaîtra au bulletin

Le Centre de services scolaire des Phares rappelle que la présence de l'élève lors de la passation des épreuves ministérielles et des épreuves internes du Centre de services scolaire est obligatoire. Depuis mai 2012, l'absence pour voyage à l'une ou l'autre de ces épreuves a pour conséquence la note zéro (0). Les motifs acceptés par le MEES (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) pour l'absence à une épreuve sont les suivants : la participation à un événement à caractère national ou international, le décès d'un proche, la maladie avec pièce justificative et la convocation à un tribunal.